SUPPLEMENT
AUX
INSTITUTIONS POLITIQUES
DE
Mr. LE BARON DE BIELFELD.

Magis magnos clericos non ſunt magis magnos ſapientes.

Eſſais de Montaigne Liv. I. Chap. XXIV.

Du Pedantisme.



SUPPLEMENT
AUX
INSTITUTIONS POLITIQUES
DE
Mr. LE BARON DE BIELFELD.

EXAMEN.

Des Critiques & des Rémarques qui ont été faites sur ce Livre.

§. I.

JAmais je ne formai de prétension à l'Infaillibilité & je pense avoir fait assez connoître en plusieurs endroits de mes Institutions politiques & surtout dans la Conclusion qui termine le second Volume, que je suis fort éloigné de croire mon livre parfait, & c'est de bien bonne foi que j'ai invité les Maîtres en cette science de rectifier par leurs savantes & judicieuses remarques les erreurs où je puis être tombé; mais je n'ai pas atteint le but que je m'étois propo-

ſé par une déclaration auſſi modeſte que ſincère. Le Public en général a honnoré mon Ouvrage d'un applaudiſſement qui a ſurpaſſé de beaucoup mes eſperances, tandis que le petit nombre de Critiques, qu'on en a fait, ont été ſi peu juſtes & ſi peu inſtructives, que je ſuis bien mortifi de n'en pas pouvoir tirer la moindre utilité, ni pour moi ni pour mes Lecteurs. Mais je dois trop d'égards aux Auteurs eſtimables & célèbres du Journal encyclopédique, du Journal literaire de Göttingue & de quelques autres Journaux qui ont daigné faire mention de mon ouvrage, pour ne pas examiner leurs Remarques, & ſans être entêté de mon ſentiment, ni aveuglé par l'amour propre, je tacherai de repondre à leur critique & de juſtifier en même tems le goût du Public qui a honnoré ces Inſtitutions politiques des ſuffrages les plus flatteurs.

§. 2.

La prémiere Critique qu'on a faite roule ſur le Plan général de ce livre, & la manière de traiter les objets qu'on prétend n'etre pas aſſez ſyſtematiques. J'avoue que je ne m'étois pas attendu à cette cenſure. J'ai crû que le mot de *ſyſtême* ſignifioit *ordre* ou *arrangement*, & je croyois en avoir beaucoup mis dans mon ouvrage ſoit en me donnant une peine infinie pour raſſembler tous les objets, qui doivent entrer naturellement dans la ſcience de la politique, ſans oublier un ſeul article eſſentiel, ſoit en ſeparant les matières, & en tachant de ranger chaque matière dans la claſſe qui lui convient, pour ne pas confondre les idées du Lecteur, pour le guider par une route aiſée & naturelle, pour diſtinguer ſoigneuſement les differens Departements, dont un ſage Gouvernement doit être composé, & pour faire entrer enfin dans chaque branche du Gouvernement tous les objets grands ou petits qui y ſont relatifs. Je croyois avoir rempli aſſez bien cette tâche, en donnant des principales matières des definitions complettes & précises, & en tirant les conſequences les plus naturelles, pour en former des règles d'une application générale, lesquelles j'ai tâché d'appuier ſur des exemples interreſſans.

§. 3.

Je conviens que je n'ai pas employé la Methode des Mathematiciens pour faire des demonſtrations régulières de cette foule d'objets qui venoient ſe préſenter ſous ma plume, & c'eſt apparemment ſur ce prétendu defaut que porte la critique. Mais j'ai eu mille bonnes raiſons pour en agir ainſi, & je crois devoir en developper les principales, parce qu'elles peuvent devenir inſtructives. J'avois à traiter une matière; non de metaphyſique, ou de philoſophie ſpeculative, où la recherche de la verité eſt d'une difficulté infinie, & ſi fort ſujette à caution, mais une matière ſimple, naturelle, & de la competance de chaque Membre de la ſociété. Je voulois écrire pour un grand nombre de Lecteurs, pour les Prin-
ces

ces, & pour tous ceux que leur naiſſance peut appeller à concourir au Gouvernement des Etats. Il eſt preſque certain que l'appareil effrayant d'un ſyſtême demontré par la Methode des Mathematiciens, les eût épouvantés, & qu'ils ne m'euſſent point lû. Il en feroit arrivé ce qui arrive à divers ouvrages de l'illuſtre Wolff, qui malgré tout leur merite, fervent plus à orner les Bibliotheques, à être conſultés quelques fois au beſoin en guiſe de Dictionnaires, qu'à être lûs par les gens du monde & qu'à former des philoſophes. Je crois même qu'il y a aujourdhui peu de Savans de profeſſion, qui puiſſent ſe vanter d'avoir lû les ouvrages de Wolff d'un bout à l'autre, encore moins de les avoir étudiés en verifiant chaque renvoi, ou en conſultant chaque citation des propoſitions antérieures.

§. 4.

Je reſpecterai juſqu'au tombeau la memoire de ce grand homme, il m'a honoré juſqu'aux derniers momens de ſa glorieuſe carrière d'une amitié toute particulière, & j'approuve beaucoup la methode dont il s'eſt ſervi, pour tirer du ſein des ténèbres la verité dans des matières auſſi abſtraites que celles qu'il traitoit. Mais il avoit trop d'eſprit pour vouloir que des matières ſimples, qui ne ſont point ſpéculatives, & qui portent ſur une utilité directe, fuſſent traitées ſelon la même methode. Dans celles-ci le ſyſtematique eſt toute autre choſe & l'on y peut facilement preſenter une chaîne de verités dans un ordre naturel ſans employer les demonſtrations mathematiques. Je ſçai que M. de Wolff déploroit le malheur qu'il avoit de faire de mauvais imitateurs; & tous les copiſtes ne ſont-ils pas mauvais? Le pedantiſme ſyſtematique eſt allé ſi loin en Allemagne, que les Auteurs de bon ſens s'en ſont moqués & qu'un critique ingenieux a écrit par dériſion un livre intitulé, *l'art de faire un ſoulier ſelon la Methode de Wolff*. J'ai crû devoir me garder ſoigneuſement, de tomber dans le même ridicule.

§. 5.

Ceux qui ne trouvent pas mes Inſtitutions aſſez ſyſtematiques, doivent faire le même réproche à beaucoup d'excellens livres écrits avant & après Wolff, mais ſurtout à l'Eſprit des Loix de M. de Monteſquieu, ouvrage, qui pour ſa forme exterieure eſt infiniment moins ſyſtematique, moins aſſervi à un ordre régulier que le mien. Si cependant ils avoient le goût bon & le tact fin, ils découvriroient ſous ce deſordre extérieur, un arrangement bien beau dans le fond, & ils verroient qu'il y a un grand art à cacher l'art dans un livre; qu'un Auteur, qui veut ſe faire lire, a beſoin de talens plus qu'ordinaires, ſoit pour éviter de tomber dans la ſechereſſe inſoutenable, qui accompagne toujours la Methode ſyſtematique, ſoit pour dire avec force des verités qui peuvent devenir des ſen-

tences, qui se gravent, pour ainsi dire, d'elles mêmes dans la memoire & que tout Lecteur retient. Combien les livres trop systematiques n'ont-ils pas fait de raisonneurs ennuïeux? combien peu de gens en ont été veritablement instruits?

§. 6.

Mais il y a des inconveniens plus essentiels encore, qu'entraine cette methode systematique. En s'y attachant trop scrupuleusement, on imite ces Medeçins ignorans, qui voyant un Malade, commencent par former un systême de sa maladie le traitant sur les principes de ce systême & l'envoyent methodiquement au tombeau; tandis que le medeçin habile n'établit point de systeme fixe, consulte toujours la nature, la suit dans tous ses changemens, observe la varieté des symptômes, & guerit son patient. Beaucoup de gens de lettres s'imaginent en voyant dans un livre des Mineures, des Majeures, des Conclusions, des Corrolaires & que tout y est prouvé. Ils ne sont que trop souvent dans de grandes erreurs & ne voient point, que dans cette enchaînure de raisonnemens une definition, une seule proposition, une seule consequence ou fausse ou seulement équivôque, nous jette à cent lieues de la verité. Or quel est l'Auteur assez vain & assez présomptueux, qui puisse se flatter, que toutes ses definitions, toutes ses propositions soient infaillibles? Où cela mêne-t-il dans la suite de la démonstration? Nous voulons décrire un cercle, nous posons nôtre compas, mais notre main vacille, & après avoir formé notre rond, il se trouve que nous sommes à une grande distance du point, dont nous étions partis. Toutes ces considérations & une foule d'autres m'ont fait croire, que la Methode simple que j'ai suivie dans le developpement de mes Principes politiques, étoit préferable à une méthode plus systematique, & j'avoüe, que la Critique ne m'a pas jusqu'ici détrompé.

§. 7.

Venons à la seconde Critique; elle porte sur le stile. Le Journal encyclopédique dit: *Quoiqu'il en soit, son livre contient une infinité de bonnes choses. Mais pour les rendre plus interessantes, il auroit fallu un style qui leur fût mieux assorti. Le Coloris du style importe plus qu'on ne pense au merite d'un ouvrage; il fait souvent passer des productions très ordinaires: au lieu qu'un livre très utile au fond, perd beaucoup de son prix, lorsqu'il n'est point écrit avec autant de soin qu'il auroit pû l'être.* Les Journalistes de Göttingue au contraire soutiennent *que le stile des Institutions politiques est fort beau & fort séduisant.* On pourroit appliquer ici le vers que Molière met dans la bouche d'un Medeçin, *Hypocrate dit oui, mais Gallien dit non* & prier ces Messieurs de s'accorder entre eux sur un sentiment si différent. Celui du Journal encyclopédique doit naturellement l'emporter par plusieurs considerations, & surtout parce que les Auteurs sont Juges très com-

competens en fait de langage. Ils me permettront cependant d'appeller à certains égards de leur décision, ou du moins d'y faire quelques remarques. Ils n'ignorent pas, que je suis allemand & que la langue françoise est venue, pour ainsi dire, me trouver dans mon cabinet. Il me paroît donc, qu'au lieu de cette vague censure, il auroit été plus honnête de me faire un petit compliment sur les peines que je me suis donné de débrouiller d'une manière intelligible ce Cahos immense d'objets grands & petits qu'embrasse la Politique & cela dans leur langue qui est devenue presque universelle. Cette politesse les eût fait prendre au moins pour vrais François. Cependant comme il n'y a pas d'impossibilité physique qu'un étranger de quelque nation qu'il soit, puisse avoir un peu de goût, j'espère qu'on pardonnera la temerité, que j'ose avoir, de faire quelques remarques sur le stile François en géneral.

§. 8.

Mes lectures m'ont fait connoître, qu'il y a une différence sensible entre le stile François du Siecle de Louis XIV & celui de la plûpart des Auteurs modernes. Le premier est semblable à un fleuve, qui d'un cours égal & majestueux porte ses ondes à la mer; le second peut se comparer à un torrent, qui roule sur des rochers, qui tombe en cataractes, qui fait plaisir à la vue par ses chûtes & ses détours, & dont les eaux sont, toujours couvertes d'écume. Il eût été, je pense, à souhaiter, qu'on se fût tenu en général à ce premier genre de stile, parce que c'est toujours un grand avantage pour une langue, lorsqu'on peut la fixer tant à l'égard des expressions que des tours & qu'un Auteur habile peut avoir la satisfaction de penser en lui-même, *j'écris pour la posterité;* Parlà encore le Public ne courroit pas risque d'être innondé d'une foule d'ouvrages où le clinquant est substitué au solide & où en effet *l'on fait passer des productions très ordinaires* à la faveur de quelques tours recherchés, de quelques fleurs d'un éclat éblouïssant. Ces beautés frivoles peuvent avoir une espèce de merite dans des ouvrages de pur amusement; mais il me semble qu'un Auteur dogmatique, qui ne cherche qu'à instruire, doit abandonner le stile sentencieux, alambiqué & fleuri, aux Romanciers & quelques fois aux Harangueurs & aux Panegyristes. J'avoue que je n'ai cherché qu'à m'exprimer avec force & clarté, & que j'ai rejetté tous les ornemens étrangers qui venoient quelques fois se présenter sous ma plume.

§. 9.

Je déclare formellement, que je n'ai cherché à me faire lire & à plaire que par le fond des choses, & non par le brillant de la diction; que je n'ai pû ni voulu être puriste & que je me suis permis quelques fois des négligences, lorsqu'il m'a semblé qu'elles étoient heureuses. Tout ce

que

que j'ai ambitionné, & ce qui n'a pas été ſans difficulté pour un étranger, c'eſt de traiter tous les objets de detail en emploiant les expreſſions les plus propres & les termes de l'art qui leur ſont particulierement conſacrés; parce que dans la langue Françoiſe je ne connois pas d'expreſſion veritablement ſynonyme. J'oſe demander à mes Lecteurs s'ils n'ont pas trouvé les matières developpées d'une façon claire & ſatisfaiſante, & ſi après avoir achevé un paragraphe, ils n'ont pas été comme entrainés à pourſuivre leur lecture. D'ailleurs ne remarque-t-on pas, que ce ſtile ſi beau, ſi orné, repugne enfin dans un ouvrage de longue haleine par ſes ornemens mêmes. C'eſt un haut goût, qui bien loin de piquer le palais, affadit par la trop grande profuſion; & ne pourrois-je pas citer deux ou trois livres très fameux, qui ont paru de nos jours, qui contiennent des choſes admirables, mais qui pêchent par le trop d'eſprit qu'on a cherché à y mettre, & dont on ne ſauroit achever la lecture, parce que l'œil eſt ébloui par les éclairs continuels, dont il eſt frappé? Enfin, je crois que l'eſprit, qui ne gît que dans le ſtile, eſt peu de choſe dans le fond, & que ſouvent un Auteur en auroit plus à meſure qu'il en mettroit moins dans un pareil ouvrage.

§. 10.

J'aurois peut-être à me plaindre encore d'une petite malice, que je remarque dans ces extraits; & qui conſiſte en ce que, pour faire connoître mon ſtile & *ma manière*, comme on s'exprime, on cite deux Portraits, que j'ai tirés d'une Chronique Orientale, & qui par conſéquent ne ſont pas à moi, tandit qu'il y avoit mille autres paſſages à rapporter, qui ſont pour ainſi dire, de mon propre crû & qu'au ſurplus on cherche à faire entrevoir, qu'en traçant ces tableaux j'ai pû avoir en vue quelqu'un en particulier qui m'a ſervi de modèle; puis qu'enfin le Portrait le plus indeterminé le plus général peut reſſembler à quelque Membre de la Société, & qu'il n'eſt pas difficile à la malignité humaine, d'en faire des applications. Mais je ſuis perſuadé, que le Public eſt trop équitable, pour juger de mon coeur & de ma *manière* ſur des peintures priſes ailleurs & que je n'ai garde de donner pour mon propre ouvrage.

§. 11.

Les mêmes extraits des Inſtitutions politiques, qui ſe trouvent dans le Journal encyclopédique du mois de Janvier 1760. ſont encore parſemés de quelques remarques dont je crois devoir examiner la ſolidité, parce que j'ai une veritable eſtime pour cet ouvrage & ſes Auteurs, & qu'elles portent ſur des parties eſſentielles de mon ſyſtème. On y dit, page 36, *Les Romains ſont encore moins propres à ſervir de modèle. Leur République, groſſe de tant d'Empires, qu'elle y avoit comme engloutis, pour nous ſervir de l'expreſſion du Poëte Latin, ſe forma prèsque par hazard. Elle n'eût*

que

que peu ou point de Loix dans son origine. On en apporta de Grece qui étoient absolument étrangères à l'état de Rome. Cette Capitale de l'Univers, parvenue à son plus haut periode de grandeur, offre à la verité un Empire dont la Majesté éblouit, mais trop vaste pour être solide & durable. Aussi éprouva-t-elle un sort contre lequel ses Legislateurs ne l'avoient pas mise en garde. Dans sa décadence & dans sa chûte les vices de son gouvernement se découvrirent; la foiblesse de sa constitution éclata; la maladie sourde qui la minoit, se manifesta, gagna toutes les parties du Corps politique, & finit par l'anéantir. Tel est le fond des raisonnemens de M. de Bielfeld. Après ce que M. de Montesquieu a écrit sur les Causes de la Grandeur & de la Décadence des Romains, il ne nous seroit pas difficile de renverser ce que l'Auteur veut établir ici. En effet, c'est donner au hazard trop d'influence dans les événemens. Une prosperité aussi constante que l'a été celle des Romains, à qui elle a valu la conquête de l'univers, ne peut assurément être l'ouvrage du hazard. En quoi M. de Bielfeld s'est-il donc trompé? en ce qu'il n'a pas distingué les loix faites pour aggrandir Rome, de celles qui devoient la soutenir, lorsqu'elle se feroit aggrandie: „ voici „ en un mot, dit l'illustre Montesquieu, l'Histoire des Romains; ils vainquirent tous les peuples par leurs maximes: mais lorsqu'ils y furent parvenus, „ leur Republique ne peut subsister; il fallut changer de gouvernement: & des „ maximes contraires aux premières, employées dans ce gouvernement nouveau, firent tomber leur grandeur. Le Malheur des Romains vint uniquement de ce que le changement des Loix ne fut pas l'ouvrage d'un Legislateur, mais celui de la corruption même".

§. 12.

Avant que d'en venir à l'examen du fond de ce raisonnement, on me permettra de remarquer en passant, que je n'ai dit nulle part dans mon livre d'aprés un Poëte latin, *que la Republique Romaine étoit grosse de tant d'Empires qu'elle avoit comme engloutis.* Quelque répréhensible que puisse être mon stile, jamais cependant je *n'accouchai* d'une pareille expression, dont la Methaphore ne me paroît ni juste, ni noble. Mais pour en revenir à quelque chose de plus essentiel, il me semble qu'on s'exprime, d'un ton un peu trop décisif en disant que je me suis *trompé*, & que je n'ai pas *distingué* les Loix faites pour aggrandir Rome, de celles qui devoient la soutenir. Assurement je n'ai pas attendu à apprendre dans un Journal à faire une distinction si essentielle. Il y a longtems que j'ai étudié tout ce que M. de St. Evremont & après lui M. de Montesquieu ont dit sur cette importante matière; j'ai même donné une traduction Allemande du livre de ce dernier; mais ses Considerations ne m'ont point fait changer de sentiment. J'ai trouvé qu'elles étoient l'ouvrage d'un très bel esprit, & que peut-être cet habile homme auroit pû dicter d'excellentes loix à la Republique Romaine & à toute autre; mais j'en reviens toujours à ce que j'ai dit, en consultant l'Histoire Romaine même je n'y trouve pas toutes ces loix, toutes ces maximes, ces finesses, ces

subtilités cette vaste étendue dans les vues & dans la legislation des Romains qu'on leur prette après coup assez gratuitement. Le hazard, ou pour dire beaucoup mieux, la Providence, dont les desseins sont impenetrables, qui éleve ou abaisse les Empires à son gré, semble avoir concouru plus qu'on ne pense à la grandeur & à la décadence des Romains. Je ne m'en dédis point, ces brigands heureux n'avoient presque point de loix dans leur origine & peu dans leurs progrès, surtout de celles dont un sage legislateur puisse faire un usage avantageux dans un état moderne. Vingt fois la Republique Romaine a été à deux doigts de sa perte, & ce ne sont assurement point les Loix de sa constitution qui l'en ont delivré, mais le pur hazard ou la faute de ses ennemis. Pour peu que l'affaire du Mont aventin, & celle des Loix agraires eussent pris une autre tournure, que la conduite d'Annibal après la bataille de Cannes celle du Senat de Carthagène, des Gaulois, & des Goths, eût été differente de ce qu'elle fût, que la guerre des esclaves eût été conduite avec de meilleures précautions par ces revoltes, ou que beaucoup d'autres situations critiques où Rome s'est trouvée & qui toutes pouvoient devenir de funestes Cathastrophes pour elle, eussent tournées à son desavantage, cette superbe Republique ne seroit jamais parvenue à ce point de grandeur où elle s'est élevée, mais elle auroit trouvé sa ruine dans ce qui a fait depuis autant de degrés à son prodigieux accroissement.

§. 13.

Les Loix faites pour soutenir cette Republique dans sa grandeur acquise, étoient plus mauvaises encore, & en voici la raison. L'Etablissement des Tribuns du Peuple devint le vrai germe de la décadance des Romains, parce que d'un coté la constitution primitive & essentielle de la Republique fût changée par là, ce qui fait toujours une révolution funeste à un état, & que d'un autre coté ce même établissement devint la source des jalousies, des demelés, & des querelles perpetuelles entre les Patriciens & les Plebeyens. Dès lors toutes les loix qui furent ébauchées & redigées par le Senat & les Tribuns & ensuite confirmées par la Multitude, se ressentirent de cette désunion, chaque parti ne cherchoit qu'à y stipuler ses avantages particuliers, sans avoir pour objet le Salut de la Republique en général, & il n'y a pas une de ces loix qui ne soit reprehensible par quelque endroit aux yeux d'un vrai Politique. Enfin la République Romaine finit, comme elle ne pouvoit manquer de finir, par la nature même de ses Loix & de ses maximes, que j'envisage par cette raison comme vicieuses, & peu propres à servir de modèle.

§. 14.

C'est la thése que j'ai osé avancer que je pourrois prouver par mille argumens & par mille exemples & dont on aura bien de la peine à me faire

re revenir, en me citant un petit passage du grand Montesquieu, contre lequel il y auroit bien des choses à dire, & en y ajoutant une reflexion assez entortillée, que le changement des Loix romaines ne fût pas l'ouvrage d'un Legislateur, mais celui de la corruption même. Que signifieroient ces magnifiques expressions, si on les reduisoit au simple & au naturel? J'ai cherché au contraire à trouver le fondement de la grandeur & de la durée des Etats dans une legislation constante & perpétuelle, mise entre les mains ou de philosophes, comme à la Chine, ou de Politiques profonds comme au Parlement d'Angleterre, à l'assemblée des Etats généraux, ou d'un Souverain assisté de Ministres habiles & intégres; comme dans les Etats monarchiques. Ce sont ces sages Legislateurs, qui savent toujours adopter les Loix à la situation actuelle de leurs états & qui sur l'utilité & les circonstances momentanées suivent chaque fois les maximes les plus prudentes & les plus avantageuses soit pour l'aggrandissement, soit pour la conservation des peuples qu'ils regissent. Je crois après ces reflexions qu'il conviendroit d'être un peu plus circonspect avant que de dire trop hardiment d'un homme du metier & qui y a reflechi toute sa vie, *qu'il s'est trompé.*

§. 15.

Ce n'est pas néanmoins de ce jugement desavantageux que je croirois avoir le plus de raison de me plaindre, puis qu'enfin chacun a son goût dans la République des lettres & que ce seroit un des potisme trop génant d'interdire aux Ecrivains la douce liberté d'envisager les objets du mauvais coté, si bon leur semble & de les forcer à saisir toujours le vrai; mais je crois avoir quelque sujet de plainte légitime de plusieurs petites idfidelités que je trouve dans les deux extraits du Journal encyclopédique. Je n'y reconnois en verité pas mon livre, & ceux qui en jugeront sur ces mêmes extraits, me supposeront des sentimens que je suis fort éloigné d'avoir. On pretend par exemple (pag. 38.) que j'ai dit „ *que l'Histoire du moyen âge est la moins feconde en maximes politiques & qu'elle offre plus d'exemples à fuir qu'à imiter; au lieu que l'Europe moderne présente le tableau d'une Politique habile, sage & vertueuse;* Et l'on fait là dessus cette charitable réflexion: *Mais de combien d'ombres ce tableau est-il obscurci? l'Ancien & le nouveau monde mis en feu, pour ne plus laisser rien de libre parmi des Etres faits pour goûter les douceurs de la liberté & pour assurer à un seul Peuple le commerce de l'Europe entiere: voilà ce qui frappe nos yeux depuis quelques années. Les Peuples seront épuisés avant que l'ambition se soit lassée de les tourmenter. Quand on aime les hommes, comment peut-on louer la Politique cruelle qui detruit les uns & prive les autres des agrémens de la vie?* Mais cette citation est-elle fidèle, est elle conforme à l'esprit & à l'expression du texte original, où je dis (page 9) *L'Histoire du moyen âge est la moins feconde en Maximes politiques. Elle nous offre plus d'exemples à fuir qu'à imiter. Celle de l'Europe moderne est plus abondante en préceptes sages &* en

en excellents modèles? Ces deux phrases sont elles équivalentes, disent-elles la même chose? Ne voit on pas qu'on a alteré ici le texte pour amener par force une reflexion maligne que l'on vouloit faire contre une Nation respectable? Et encore quelle réflexion! Est-ce un seul Peuple qui cherche aujourdhui à conserver & à augmenter son commerce? Les efforts de toutes les Nations de l'Europe, & particulièrement de la France, de l'Angleterre & de la Hollande ne tendent-elles pas à ce bût si naturel & si raisonnable? Que l'interêt soit la source des divisions & des guerres entre les humains, c'est une verité qui malheureusement n'est pas nouvelle qui a été reconnue depuis l'origine du monde & qui subsistera tant qu'il y aura des hommes, c'est à dire des Etres qui sont doués d'un penchant naturel à rendre leur condition toujours meilleure & qui ont des passions. On peut, & l'on doit, je pense aimer le genre humain, malgré cette verité, & malgré ce defaut là, & chercher à le rendre meilleur en lui présentant la verité.

§. 16.

A la fin du second extrait (page 71. 72 & 73) l'Auteur cite ce que j'ai dit dans mon Chapitre *Des Calculs politiques* au sujet *de l'Arithmétique politique du Chevalier Guillaume Petty*, & après avoir rapporté les 10 proportions principales sur lesquelles cet habile homme fait rouler ses Calculs, il finit par dire: *L'Auteur adopte tous ces Principes, quoi qu'il y ait de bonnes objections à faire contre leur solidité.* S'il avoit lû le paragraphe de mon livre qui suit immediatement après l'Analise que j'y ai fait de l'ouvrage de M. Petty, il auroit vû que j'y suis d'un sentiment diametralement opposé à celui qu'il me prette & que je dis dans les termes les plus clairs & les plus formels du monde: *L'Experience n'a pas verifié toutes les propositions flateuses pour la Nation Angloise, que l'Auteur (Petty) croit mettre en évidence par le moyen de son Arithmétique.* Est-ce là le respect qu'un Journaliste doit à la verité & au Public? est-ce ainsi qu'il doit rendre compte d'un Livre qu'il cherche à faire connoître? J'ai toujours fait un cas infini du Journal encyclopédique, je n'ai guere lû quelque chose de plus parfait en ce genre, & je me verrois à mon grand regrêt privé d'une lecture bien agréable & bien instructive, si ce Journal pour être transferé de Liége à Bouillon, perdit quelque chose de son merite & en particulier de sa candeur & de son impartialité.

§. 17.

En parlant des Ministres publics j'ai dit, que *pour cet important emploi il ne convient pas de faire choix ni d'un bel esprit, ni d'un imbécile* & cette exclusion donnée au Bel-esprit a sans doute piqué l'Auteur de l'Extrait, parce qu'apparement il a droit d'y prétendre. Mais il me permettra de lui repondre, que lui & moi n'avons pas la même idée d'un Bel-esprit & que

que je n'ai garde d'adopter la definition qu'il en donne. Je passe legerement sur cette derniere bagatelle, pour quitter de vûe le Journal encyclopédique & me hater d'en venir à l'examen de quelques remarques plus importantes que je trouve dans le Journal Litteraire de Göttingue au sujet de mon livre.

§. 18.

Au Chapitre II. *Des Connoissances préliminaires à la Politique*, j'ai dit: *Pour bien écrire & bien parler, il faut savoir raisonner. C'est ce que nous enseigne la Logique. On voit donc que c'est une des sciences qui doivent naturellement préceder la Politique. Aussi est-ce peut être la seule partie de la Philosophie que l'Homme d'état, entant que tel, ait besoin d'appendre. La Metaphisique, la Phisique, la Morale, les Mathematiques sont de belles sciences en elles-mêmes, qui multiplient les lumières, & augmentent les connoissances de l'homme, mais leur étude coute beaucoup de têms, dont celui qui a tant d'autres choses à apprendre doit toujours être ménager.* Et plus bas au §. 14. en parlant de l'Histoire j'ai osé soûtenir que cette science pouvoit s'acquerir par une lecture & une meditation reflechie dans un cabinet aussi bien qu'au Collége ou à l'Université, *quoi que cette dernière Methode soit la plus usitée & la plus facile & que je n'aye garde de la blamer.* Je croyois ces expressions si modestes & si bien menageés qu'elles me mettroient à couvert de toute censure même de la part de ces maîtres habiles qui professent ces Sciences dans les chaires publiques; mais comme il semble qu'ils en ayent conçu de l'ombrage, il sera necessaire de donner une nouvelle interpretation à mes paroles & d'expliquer mes veritables sentimens sur cet objet.

§. 19.

J'avoue que je ne sçai pas le François & que je me suis très mal expliqué, si ces paroles denotent que j'aye du mépris pour les sciences dont je viens de parler, que je répresente par là comme absolument inutiles ou frivoles. J'ai dit au contraire (§. 8.) en termes très clairs & très formels *qu'elles multiplient les lumières & augmentent les connoissances de l'homme*, mais je ne crois pas qu'elles ayent une relation *directe* avec la Politique; & c'est ce que je soutiendrai toute ma vie. L'Histoire Ecclesiastique par exemple est une très belle science, mais son étude ne porte point d'utilité immédiate dans la Medecine quoi qu'à force de subtilités & de raisonnemens alambiqués on pourroit trouver des rapports entre ces deux sciences. Il en est de même de ces trois parties de la Philosophie vis-à-vis de la Politique. Telle est, l'enchaînure de toutes les sciences qu'elles ont des liaisons eloignées entre elles, mais ce ne sont pas des rapports directs, & l'on n'a pas besoin de les apprendre toutes pour en bien savoir une. Au contraire comme la vie de l'homme à un terme fort court & son esprit des bornes fort étroites, & qu'il n'ait peu de genies comme Leibnitz, je crois que c'est donner un bon conseil aux jeunes gens de les

avertir qu'ils ne doivent pas chercher à embrasser des *études* trop vastes, trop universelles. On a attaqué avec tant de suffisance & d'un si grand air d'autorité mon sentiment sur le peu d'influence que l'étude de la Morale peut porter dans la Politique, qu'il me paroit necessaire d'examiner ici, si j'ai tort ou raison. Le Lecteur daignera se souvenir que dans tout mon ouvrage, je ne me suis jamais transporté dans le païs des idées, mais que j'ai cherché à établir des maximes applicables à l'état actuel & effectif des choses du monde. Or, voici mot à mot le raisonnement qu'on fait contre moi, & sur lequel on fonde la censure. *On ne sauroit concevoir comment la Morale peut-être envisagée comme une science dont on puisse se passer. L'Essence de toute la Politique est d'enseigner à gouverner des hommes. Et comment peut-on gouverner les hommes sans les connoître? L'Objet principal de la morale est d'apprendre à connoître les caractères & les qualités des hommes &c.* Il y a ici foncierement plus d'erreurs que de mots, quoique ce raisonnement soit habillé en syllogisme. Il faudroit en inférer que le Philosophe qui écrit un sistême de Morale, le Savant qui l'enseigne dans sa chaire, l'Etudiant qui a achevé son Cours, connoissent, beaucoup mieux les hommes, leurs caractères, leurs inclinations, leurs mœurs, que ceux qui ont étudié le cœur humain dans l'école du monde sans s'y être appliqués aux Universités. C'est une erreur & une erreur pernicieuse. La Morale reduite en sistême nous donne des regles pour les mœurs, pour les sentimens, pour la conduite; elle nous offre bien des définitions, des distinctions, des raisonnemens abstraits; mais elle sert peu à nous apprendre à connoître les humains tels qu'ils sont, c'est-à-dire, des Etres dont les caractères varient dans chaque Individu autant que les traits du visage, parmi lesquels il n'y en a pas deux qui se ressemblent. Et qu'on puisse par consequent bien faire connoître ou étudier dans un systême. Il y a, j'en conviens, des caractères d'esprit nationnaux, comme il y a des caractères nationnaux dans les phisionomies, qui font distinguer l'Espagnol du Suedois &c. Mais apprend on ces distinctions, ces connoissances dans une étude théorique de la Morale? Une année de voyages ou d'usage reflechi du monde en apprendra plus à l'Eleve de la Politique que dix Cours de Morale repetés, & malheur à celui qui veut apprendre à connoître les hommes dans les livres. Je lui dirai même qu'il n'y puisera de fausses connoissances, & que chargeant & se farcissant l'esprit de définitions & de subtilités, il ne verra jamais les hommes comme ils sont, mais raisonnera en pedant sur leurs caractères. Je ne condamne pas pour cela l'étude de la Morale, les Théologiens & tous ceux qui travaillent à la Doctrine des mœurs, peuvent en faire leur profit, mais encore un coup, elle n'a point de rapport direct & immediat avec l'art de gouverner les Etats; & l'esprit systematique, il faut le dire, est bien dangereux dans les objets qui ne sont pas susceptibles, de régles fixes mais où il faut forcer la nature variée à l'infini, pour entrer dans un systême toujours fort éloigné de l'être.

§. 20.

§. 20.

A l'égard de l'étude de l'Hiſtoire, je penſe que les deux Methodes, les leçons publiques de l'univerſité & la lecture reflechie, ont chacune leur bon & leur mauvais coté, comme toutes les choſes humaines. Je n'ai même ſubſtitué cette dernière methode à l'autre que pour ceux qui par diverſes conſidérations ſont empêchés de fréquenter les Univerſités. Je ſçais très bien qu'un habile Profeſſeur peut eclaircir bien des doutes, relever bien des erreurs, concilier bien des contradictions apparentes qui ſe trouvent dans les Hiſtoriens les plus célèbres, & rendre ſon Cours très inſtructif; mais les remarques que j'ai faites ſur les inconveniens n'en reſteront pas moins vraïes, & comme nous n'avons en bien des choſes que le choix des moindres inconveniens, je ſuis très d'accord qu'on aille étudier l'Hiſtoire dans les Auditoires des Profeſſeurs, mais je voudrois qu'on s'appliquât ſoigneuſement à faire choix d'un Profeſſeur habile, ſavant, & qui ſut doué ſurtout d'un excellent jugement, vû que ſans cette précaution on eſt ſujet à ſe mettre dans la téte mille préjugés & mille erreurs. Nous avons heureuſement aujourdhui dans cette ſcience, qui par leurs ouvrages & leurs leçons ſe ſont acquis une grande celebrité, & dont les inſtructions peuvent être d'une utilité infinie à ceux qui ſe voüent aux affaires d'état. Après cette déclaration ſi ſincère, & après ce que j'ai dit au §. 12. 13. 14 & 15. de mes Inſtitutions mêmes, je ne vois pas qu'on puiſſe me taxer d'être ennemi des Univerſités ou de ceux qui y profeſſent les Sciences. J'ai eu l'honneur d'être pendant les plus belles années de ma vie Curateur de cinq des plus célèbres Univerſités de l'Allemagne, & j'ai fait tous mes efforts pour contribuer à leur utilité & à leur gloire; mais parce que je ne prends pas pour or tout ce qui y luit, & que j'y remarque certaines choſes qui ſeroient ſuſceptibles d'une plus grande perfection, il eſt injuſte, ce me ſemble, de m'attaquer ſans moderation ni retenue. Je n'ai cherché par mes remarques tout au plus qu'à les exciter à l'émulation. On peut eſtimer beaucoup les Univerſités & mepriſer quelques uns de leurs Membres; mais ces Membres ſont quelques fois des Inſectes dangereux qui ne ſavent que piquer, & qui penſent comme Cottin Boileau:

Qui n'admire Cottin, n'eſtime point ſon Roi
Et n'a ſelon Cottin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

§. 21.

A l'egard des Univerſités Angloiſes que j'ai propoſé pour modèles, il m'eſt impoſſible d'entrer ici dans des preuves de détail, de confronter leurs ſtatuts & leurs règles avec les nôtres & de faire des paralelles. Mais ſans parler des dépences immenſes que l'Etat fait pour l'entretien d'Oxford & de Cambridge, de leurs ſuperbes Bibliothèques, de leur ſage police,

lice, des grands hommes qui y occupent les Chaires, j'ai crû qu'il m'etoit permis de juger des Causes par les effets & de m'imaginer que ce n'est pas un pur hazard, ni le génie national qui font qu'il fort de ces Universités tant de grands hommes, tant de Savans illustres, tant d'habiles personages qui servent la Patrie avec tant de gloire & qui éclairent le monde par des ouvrages si lumineux. Je serois faché pour mes compatriotes d'en chercher une autre cause que la bonté des Universités & des Ecoles.

§. 22.

Il me paroît encore qu'on n'est pas content que j'aye rapporté l'axiome: *Principes inter se jure privatorum utuntur*, & l'on pretend qu'aucun Jurisconsulte ne l'admettra à l'egard des Souverains, & que même il est susceptible de beaucoup de modifications pour les Membres de l'Empire mêmes. Mais dans quel sens ai-je rapporté cette maxime si connue? Ai-je pû ni voulû dire par là que les Souverains étoient assujettis ou au droit Romain ou à toutes les Loix determinées des particuliers, & ces loix ne varient elles pas dans tous les païs? Comment une telle sottise auroit-elle pû me venir dans l'esprit? Un bon homme de loi, un excellent Jurisconsulte, un homme enfin qui a les principes de la Jurisprudence universelle en tête, qui sçait appliquer heureusement les cas qui se presentent aux diverses loix qui subsistent ne fera-t-il pas plus propre à juger des demêlés entre les grands Princes, qu'un homme qui n'a pas étudié le droit? Ai-je parlé dans un autre sens? Et encore, si ce n'est pas d'après l'analogie du Droit commun que les litiges des Souverains doivent se décider, sur quoi les jugera-t-on donc? Quand même il y auroit des Loix particulières, des privilèges, des Accords, des Traités. &c. qui mettroient ici quelque diversité, n'en faut-il pas toujours revenir aux principes généraux du droit civil pour expliquer, interpreter, & appliquer le vrai sens de ces Traités à la justice & à l'équité? Voilà comme on est sujet à juger lors qu'on détache une proposition de la place où elle est pour ainsi dire enchassée.

§. 23.

On paroît encore étonné de ce que j'ai cité parmi les ouvrages qui traitent du Droit de la nature & des gens le Livre immortel de l'Esprit des Loix. Cette surprise en verité a droit de me surprendre à mon tour. L'Esprit des Loix ne puise donc point ses principes dans le droit de la nature & dans celui des gens? Le seul titre, si heureusement choisi, ne justifie donc pas mon allégation, autant que chaque page du livre? Si j'ai pû me tromper à cet égard, je passe volontiers condamnation sur mon erreur, dont l'objet seroit tout au plus une bagatelle peu digne d'être relevée. J'ai au reste des obligations infinies à Messieurs les Auteurs du Journal encyclopédique & de celui de Göttingue du bien qu'ils ont dit de mon Ouvrage en général, leur suffrage me flatte infiniment, je m'ef-

for-

forcerai à le meriter encore plus par la suite, & j'ose leur en temoigner ici publiquement ma réconnoissance bien sincère.

§. 24.

Après avoir examiné en peu de mots la critique de ces Auteurs estimables, je me vois encore obligé malgré moi de répondre à un Adversaire d'une espèce bien differente, à

Un écrivain errant dont la fertile plume
Barbouille chaque mois pour le moins un volume.

& qui est si connû en Allemagne par le mauvais côté que je sens une vraïe repugnance à associer ici des gens de lettres si peu faits pour se trouver ensemble dans un même ouvrage. Je démande bien des pardons à Messieurs les Journalistes de cette incongruité; En supprimant son nom & en prennant un stile qui d'ailleurs ne m'est point propre, ils verront combien il m'en coûte. Je n'ai garde de les confondre avec le personnage contre lequel une malheureuse necessité me force de me defendre. Car, quoique je devrois faire peu de cas de sa critique, puis qu'elle prouve évidemment qu'il ne connoit ni la valeur des termes, ni la matière dont il s'agit, qu'il confond tout, & jusqu'à appeller noble franchise cette grossiereté très ignoble & très vilaine avec laquelle il attaque les livres les plus estimés des honnêtes gens; cependant, comme il a fait quelques remarques, qui à la faveur d'une grande impudence, pourroient éblouir des personnes dont je désire captiver l'approbation, je ne puis me dispenser, quoiqu'avec beaucoup de dégoût, d'employer quelques pages à la refutation de sa pretendue Critique.

§. 25.

La première roule sur le Jugement que j'ai porté de Lycurgue, de Solon & de Dracon. Le Censeur assure *qu'il étoit de mon avis il y a 8 ou 10 ans, mais qu'ayant été initié depuis dans les secrets de la Politique, il a trouvé qu'il y a deux routes differentes & tout à fait opposées pour conduire les peuples à leur bonheur, l'une le chemin de la communication & de la société, l'autre le chemin d'une entiere separation des autres peuples* (*), *& que depuis cette découverte il a eu honte de son ancien mepris pour Lycurgue & n'a trouvé que sagesse dans ses Loix.* Je me suis souvenû à cette occasion de la réponse que le P. La Canaye fit au maréchal de Hoquincourt lorsque celui-ci lui dit qu'en matières de foi il ne faloit point admettre de raison, *Point de raison! Dieu vous a fait là, Monseigneur, lui répliqua-t-il, une grande grace.* (†) Je pourrois dire au contraire à mon Critique, Dieu ne vous a *pas*

(*) Ce Galimathias est traduit ici mot à mot. (†) Voyez les Oeuvres de St. Evremont.

pas fait là une grande grace, vos études vous mênent à réculons, vous prennez, *le chemin des* écreviſſes, votre grand ſçavoir vous conduit au délire, & à un Sanctuaire de la Politique fort ténébreux: Ut fuerit melius non didiciſſe (*) que veut-il dire par ces mots ſi peu intelligibles de *communication* & de *ſéparation?* Quoi qu'il ſeroit fort aiſé de démontrer qu'un peuple en ſe ſéparent pour ainſi dire du reſte du genre humain ne prend pas la voye de la vraïe félicité, ſurtout lorſque c'eſt un petit peuple tel que les Spartiates, environnés de quantité d'autres Republiques Grecques, de leur-même nation; que Lacedemone ne pouvoit pas ſuivre les mêmes Maximes, qu'à ſuivies & encore avec un ſuccès aſſez mediocre, la Nation Chinoiſe, iſolée preſque par ſa propre ſituation au bout de l'Univers; que la communication avec d'autres Peuples fait l'eſſence du commerce, & devient la ſource de la proſperité d'un Etat: Cependant je n'ai pas blamé ces Loix de Lycurgue qui portoient ſur la Politique extérieure de ſa République; mais celles qui reglent l'arrangement intérieur, la police, les mœurs, la façon de vivre, &c. des Spartiates. C'eſt là que j'ai trouvé & que tout homme de bon ſens trouvera toujours du répréhenſible & même du ridicule. C'eſt cette *communication* cette *ſociété inſoutenable* des Citoyens entre eux, qui mangeoient à une même table, qui eſt abſurde, c'eſt le larcin authoriſé, la pudeur bleſſée, la liberté naturelle trop reſerrée, ~~& mille rêveries pareilles~~, qui ne peuvent jamais rendre des hommes heureux, & c'eſt là ce que j'ai blâmé. On ne ſait ſi c'eſt par ignorance ou par malice que le critique confond ici la communication extérieure d'une Nation avec les autres, avec la Communication des Citoyens entre eux. C'eſt bien-ici qu'on a raiſon de hauſſer les épaules.

§. 26.

Quant aux reflexions que mon Critique fait *ſur les Romains*, *ſur la forme ſelon lui peu ſyſtematique de mon livre*, *ſur la Connexion de la Morale avec la Politique &c.* je crois y avoir ſuffiſament repondû plus haut, en refutant les objections de perſonnes plus polies, plus moderées, & plus ſages que lui? il pourra s'inſtruire de mes Obſervations, ou s'opiniatrer dans ſon opinion, cela m'eſt aſſez égal. Ce n'eſt pas pour lui en verité, ni pour obtenir ſon approbation que j'écris, mais pour des Lecteurs, dont le jugement eſt ſain & non prévenû.

§. 27.

Mon ſavant adverſaire me reproche encore avec ſa politeſſe accoutumée une grande ignorance de l'Hiſtoire. Il ſeroit peu modeſte à moi de vouloir ſoutenir le contraire, & je ſouhaiterois de bon cœur que lui & moi

(*) *Cic. Tusc.*

moi euffions des connoiffances plus étendues d'une fcience où les Perfonnes les plus inftruites trouvent encore toujours tant de progrès à faire. Cependant il eft effentiel de faire ici une remarque générale que l'on ne doit pas perdre de vue dans tout le cours de cet ouvrage, & que chaque Lecteur n'aura fans doute pas manqué de faire lui même, c'eft que les Inftitutions politiques ne font pas un ouvrage hiftorique dans lequel je cherche foncièrement à développer des points d'hiftoire, mais où je cite & encore avec beaucoup de fobrieté quelque fait, quelque anecdote, quelque particularité hiftorique accidentellement & en guife d'exemple, où j'ai placé le premier trait d'hiftoire qui m'eft venu dans l'efprit, felon l'opinion commune qu'on en a, & fans entrer chaque fois dans un examen fort érudit & fort pointilieux, fur fon exactitude. Ce n'eft pas l'Hiftoire qu'on doit chercher à apprendre dans mon livre; fi je voulois l'écrire, j'y mettrois toute l'application, toute l'exactitude & toute la circonfpection que je devrois au Public & à ma propre gloire. Cependant il ne faut pas croire que les exemples mêmes que j'ai rapportés foient pris en l'air, ni que j'aye perdu la verité tout à fait de vue. On pourra s'en convaincre par les Reflexions fuivantes qui me reftent à faire fur les prétendues fautes hiftoriques que mon Critique me reproche avec tant d'amertume & d'un ton fi fuffifant.

§. 28.

La première preuve qu'il veut donner de mon ignorance dans l'hiftoire eft prife de l'exemple que j'ai cité, de la Donation faite par l'Empereur Sigismond au Bourggrave de Nuremberg Frederic I. de l'Electorat de Brandebourg; & il pretend que les Marches furent acquifes par un achat formel. Il fe peut que le Critique poffède des memoires particuliers & des Hiftoires qui me font inconnues, quoi qu'il conviendra que les Hiftoriens du XV. Siécle en general, & ceux de la Maifon de Brandebourg pour ce tems reculé en particulier font fort rares, fort obfcurs & peu d'accord entre eux, parce que la décadence des lettres étoit alors univerfelle, & qu'un clergé ignorant & partial étoit prefque feul en poffeffion d'écrire; mais pour moi, qui n'avois nulle envie de débrouiller ce Cahos pour un exemple que je voulois alleguer, je m'en fuis rapporté aux Memoires pour fervir à l'Hiftoire de Brandebourg qu'il attaque ici fort témérairement, & où il eft dit au commencement de la vie de Frederic I. Electeur. „ Ce fût l'année 1415 que l'Empereur conféra „ la Dignité Electorale, & la Charge d'Archi-Chambellan du St. Empi- „ re Romain à Frederic VI. & qu'il lui fit la *donation* en propre du Païs „ de Brandebourg &c. ". Il eft fûr que l'Auteur de ces Memoires, qui a eu les Archives auffi bien que les Bibliothéques publiques & particulières à fa difpofition, en doit être cru plus que mon critique, tout docte qu'il prétend être; auffi mon intention n'eft elle point de citer aucune autre autorité après celle là; & je me contenterai de remarquer fimplement que

la modique retribution que ce Bourggrave en donna à l'Empereur, ne peut jamais être confiderée comme un prix d'achât, vu que la fomme étoit hors de toute proportion même dans ce tems là, & ne fauroit être envifagée que comme une efpèce de Don gratuit, de leger tribut de reconnoiffance, même en faifant entrer en ligne de compte, ainfi qu'on doit le faire, la rareté des métaux précieux d'alors, le prix du Marc d'argent & toutes les autres confiderations qui fe rapportent à la difference des valeurs numeraires. Cela eft fi vrai, qu'au rapport du même Auteur des Memoires de Brandebourg, & de tous les Hiftoriens du tems, le Succeffeur de Frederic I. en l'année 1445. & par confequent avant la découverte du nouveau monde où les valeurs changerent, recheta de l'ordre Teutonique la feule nouvelle Marche, petite & pauvre Province, pour la fomme de cent mille florins d'or; ce qui n'étoit pas une bagatelle & prouve bien à quel prix on favoit mettre dans ces têms reculés les grands & vaftes états lors qu'il étoit queftion de les payer felon leur valeur. Il eft comique que le Cenfeur veuille faire entrer dans le marché, fait felon lui avec l'Empereur Sigifmond, les fervices que ce nouvel Electeur de Brandebourg lui avoit rendus précedemment. Perfonne ne lui contefte cette verité, mais ces fervices n'étoient pas taxés je penfe à prix d'argent, & l'acte n'étoit pas moins une donation, quoi que l'Empereur lui eût des obligations. Le bon fens fe revolte à un pareil raifonnement.

§. 29.

Tout ignorant qu'il me croit en fait d'Hiftoire, je pourrois cependant lui dire une anecdote fur cette donation, affez particuliére. Au commencement du XV. Siécle les Marches de Brandebourg fe trouverent dans une fi grande défolation & il y regna tant de confufion & de defordre que l'Empereur même ne fût plus en état de les faire régir par un fimple Gouverneur. On s'y reffentoit encore des ravages faits par les adhérens des faux Woldemars après l'extinction des Princes de la Maifon d'Anhalt. Ces Provinces étoient paffees depuis en diverfes mains & à des Princes qui fembloient n'en faire aucun cas, qui les alliénoient de plufieurs maniéres, & le furieux Joffe ou Jodoce de la Maifon de Luxembourg les abima. Les nobles achevérent d'y porter le defordre. C'étoient des efpèces de brigands, qui faifoient de haute lutte des vols fur les grands chemins & qui tenoient des chateaux fortifiés où ils emportoient & gardoient leur butin. Un d'eux étoit en poffeffion d'un pareil répaire fur les bords de l'Elbe non loin de Tangermunde. L'Empereur ayant nommé le Comte de Schwartzenberg au Stadhouderat des Marches, celui ci s'y rendit avec un grand cortège; mais ayant paffé l'Elbe à Tangermunde avec la moitié de fon bagage, l'autre moitié qui étoit reftée fur la rive, fût attaquée par ce gentilhomme brigand, & pillée, tandis que le Comte voguoit dans fon bac. Il en fût fi indigné, fi outré, qu'il renon-

renonça à sa nouvelle charge & à l'espoir de reduire ces farouches habitans de la Marche, il repassa l'Elbe s'en retourna chez l'Empereur & lui remit son emploi. Ce fût alors que ce Monarque donna la Marche au Bourggrave de Nuremberg, qu'il envisageoit comme le seul Prince capable de dompter les habitans d'un païs qu'on regardoit comme perdû, qu'il y joignit la dignité Electorale pour lui procurer plus d'autorité & de considération, & qu'il l'en investit avec beaucoup de Cérémonies à la Diète de Constance.

§. 50.

L'amour que j'ai pour la verité & les justes égards que je dois au Public m'engagent à observer ici, que, mon Critique a relevé avec assez de fondement une petite inadvertence historique qui s'est glissée dans mon livre à la page 28. Il faut lui rendre la justice que les Auteurs les moins judicieux peuvent quelques fois faire une remarque raisonnable. Je parle dans cet endroit des Dispositions testamentaires des Souverains. Ce passage doit être rectifié ainsi „Ce fût par un semblable Testament que „ Charles II. dernier Roi d'Espagne, de la famille d'Autriche appella „ au trône d'Espagne son arriére Neveu Philippe Duc d'Anjou, qui étoit „ petit fils de sa soeur Marie Therèse Epouse de Louis XIV. au préju„ dice des fils de l'Empereur Léopold, Joseph & Charles qui étoient ses „ Neveux par Aliance & les seuls descendans Mâles de la Ligne Fernan„ dine, dont Philippe I. d'Autriche, qui avoit épousé la Princesse Jeanne „ fille de Ferdinand le Catholique & unique héretière de la Monarchie „ d'Espagne, étoit la tige; disposition qui occasionna la fameuse guerre „ de succession &c". Je prie mes Lecteurs, mes libraires & mes traducteurs de se souvenir de cette correction nécessaire. J'aurois remercié de bon cœur le Critique de sa remarque, s'il l'eût faite avec moins d'aigreur & de manque d'égards. Mais il n'en est pas moins absurde de sa part de crier haro sur moi pour une vétille pareille, qui dans mon livre n'est fonciérement d'aucune conséquence. Encore un coup, ce n'est pas un point d'Histoire que j'ai voulû discuter, mais un exemple que je cite. J'ai pris le premier qui m'est venû dans l'esprit, j'en aurois pû alleguer dix autres à la place; je suis faché (& j'en donnerois volontiers quelques sols aux pauvres) de n'avoir pas ouvert les Tables Genéalogiques de Hubner, qui sont entre les mains de tous les écoliers, & de n'avoir pas jetté les yeux sur la table 43me qui est consacrée à développer l'origine de la querelle entre les Maisons d'Autriche & de Bourbon pour la succession d'Espagne; je m'en serois rappellé les particularités avec plus de précision. Mais comme le mal n'est pas considerable je m'en console. C'est le propre des petits génies & des grands hableurs *de grêler sur le persil* comme on dit en proverbe. Mon adversaire pourra voir dans la fameuse lettre de Mr. de Voltaire à Mr. Nordberg, que toutes les verités ne sont pas bonnes à dire, ni toutes les petites fautes dignes de remarque,

que les Auteurs les plus estimés, comme Puffendorff & quantité d'autres, qui on écrit systematiquement l'Histoire sont eux-mémes tombés très souvent dans des erreurs, mais qu'il ne faut pas pour cela leur prodiguer les épithètes d'ignorans, ni les attaquer pour des minuties avec une impolitesse Gothique ou Vandale. Et quoi que M. de la Martiniére ait corrigé plus de deux mille fautes dans l'Histoire universelle de Puffendorff cet Auteur célèbre n'en passe pas moins pour un Historien estimable.

§. 31.

Du reproche amér que me fait le Critique au sujet de ma prétendue ignorance historique, & qu'il fonde sur les deux exemples que je viens de rapporter, cet habile homme passe à l'examen de la Connoissance que je puis avoir du systême ou de l'arrangement politique des Etats modernes de l'Europe. C'est toujours chez lui le même ton & la meme civilité: il me trouve toujours la même ignorance. Je serois prêsque tenté de croire qu'il n'a cité la preuve qu'il en donne que pour me tendre un piége & me faire entrer dans une discussion peu convenable sur un objet infiniment délicat. J'ai dit (page 29. des Instit.) *que le Roi d'Angleterre rendoit compte de ses actions au Parlement*, & c'est contre cette erreur qu'il se récrire. Je me flatte qu'il verra dans la troisiéme Partie de mon Ouvrage, que je suis assez bien instruit des limites du pouvoir qu'exerce le Monarque de la Grande Bretagne & des Droits régaux dont il est en possession: mais autre chose est le droit, autre chose le fait. S'il avoit été employé en Angleterre dans des affaires peubliques, il n'en porteroit pas un jugement si faux; il sentiroit peut-être, que chaque harangue que le Roi fait aux deux Chambres est une espèce de comte qu'il leur rend de sa Conduite, & que l'examen dont le Parlement s'occupe pendant sa séance des Comptes que Sa Majesté lui produit sur l'emploi des deniers publics, prouve assez demonstrativement ma th se. Je croirois manquer à ce que je dois à un aussi grand Monarque, si j'entrois dans un développement plus particulier des preuves que e pourrois alleguer en faveur de mon opinion; mais je ne puis m'empecher de rémarquer que mon critique parle dans le même endroit *d'affaires d'Etat & de Guerre: qui n'ont point de rapport avec les depenses publiques & avec les finances.* Or, J'avoue que je ne connois pas cette distinction, à qui je croyois que toutes les grandes affaires d'Etat & de Guerre étoient intimement liées avec la manutention des deniers publics.

§. 32.

Rien n'est plus puéril ni plus risible que ce que l'Auteur observe immediatement après au sujet des *Bills* ou Actes du Parlement d'Angleterre. J'ai dit (pag. 89) en parlant des Loix en général & de la necessité de les changer en consequence des revolutions qui surviennent dans les affaires

du

du monde & ſelon les beſoins actuels d'un Etat, que *le Parlement d'Angleterre exerce la Légiſlation perpétuelle, & que chaque Acte ou Bill, qui paroît aux ſéances annuelles, eſt une nouvelle loi.* C'eſt ſur cela que mon critique fait cette importante remarque, *qu'il s'en faut de beaucoup qu'un Bill du Parlement ſoit une loi, qu'il y faut le conſentement & la confirmation du Roi &c.* Qui eſt-ce qui lui dit le contraire? C'eſt une choſe connue de tout écolier; mais quoi qu'il faille pour un pareil acte l'agrement du Roi, ne le nomme-t-on pas en Angleterre ſimplement Bill ou Acte du Parlement, y ajoute-t-on jamais, ſoit dans le diſcours, ſoit dans l'impreſſion les mots: approuvé ou confirmé par le Roi, & n'eſt-ce pas une Loi, & Loi très obligatoire, très ſacrée? Pour peu qu'on jette un coup d'oeil ſur le paſſage de mon livre, on verra que cette remarque eſt ici entièrement déplacée, & qu'il n'y eſt nullement queſtion de ſçavoir les qualités requiſes dans la formation d'un Bill & ce qu'il lui faut pour obtenir force de loi. A ce beau raiſonnement le Critique ajoute un trait d'érudition de ſa façon en diſant que lorſque le Roi écrit ſur un pareil acte ces mots: *le Roi s'aviſera* le Bill eſt rejetté par cela même & la choſe regardée comme non avenue. J'aurai l'honneur de lui dire, qu'il ſe trompe ici à l'egard de la phraſe; qui eſt, *le Roi y aviſera;* & qu'en général toute ſon obſervation ſent furieuſement le Pedant tudeſque.

§. 33.

Venons à un reproche plus grave & plus eſſentiel que me fait le même Auteur. Il condamne une héreſie infiniment dangereuſe, le ſentiment où je ſuis relativement à la Nature & l'eſſence d'un Etat ou corps politique & il attaque avec ſes armes ordinaires, que je me diſpenſe de qualifier, le paſſage de mon livre où j'ai dit (Chap. III. §. 5. p. 21.) „Il „ réſulte encore delà qu'une pareille Société civile demande non ſeulement *l'union des forces* de tous ſes Membres, mais auſſi *l'union de leurs volontés*, de manière que la volonté du Chef de cette Société, dans „ les affaires qui concernent l'utilité commune, ſoit regardée comme la „ volonté poſitive de tous en général & de chacun en particulier &c." Et au Chap. III. §. 22. p. 29. j'ai avancé en parlant des Caractères de la Souveraineté, qu'il s'enſuivoit de la définition donnée (2). „ Que la „ Puiſſance Souveraine eſt au deſſus de toute loi humaine ou civile; car „ tout Souverain a le pouvoir legiſlatif, donc l'origine & la durée des „ Loix dépendent de la volonté du Souverain; ainſi le Souverain n'y ſauroit être ſoumis; autrement il ſeroit ſuperieur de lui-même, ce qui eſt „ *abſurde*". S'il s'agiſſoit de ſe fonder ſur des authorités, j'aurois par devers moi celles des Grotius & des Puffendorff, qui ſont du même avis & dont le ſentiment ſera toujours d'un poids bien plus grand que celui du Critique. Mais comme la matière eſt d'une importance infinie, qu'il ne faut pas adopter ſans examen l'opinion même des Auteurs les plus célèbres & que bien des Lecteurs peuvent être blouïs par les grandes imputations

tations & exclamations qu'on me fait ſur les conſequences dangéreuſes de ce principe, quoi qu'elles ne prouvent rien dans le fond, il eſt néceſſaire de faire quelques réflexions plus particulières ſur ce Sujet, & de conſtater la verité de ma thèſe. Une démonſtration formelle demanderoit un livre.

§. 34.

La perte d'une partie de la liberté naturelle de chaque Citoyen en particulier a dû entrer néceſſairement dans la formation même des Sociétés civiles & dans l'établiſſement des Loix; & la ſeule idée d'une Société fondée ſur des Loix, emporte l'idée de cette perte, qui ne doit point nous épouvanter, ni par ſon principe ni par ſes effets, puis qu'il en reſulte la ſureté & le bonheur des hommes. Je l'ai déja dit plus haut, & je ne ſaurois aſſez le repeter, toutes les choſes de ce monde ont leur bon & leur mauvais côté, leurs avantages & leurs inconveniens & la plus grande ſageſſe humaine ne conſiſte que dans le hoix des plus grands avantages & des moindres inconveniens. Quel affreux deſordre ne reſulteroit-il pas dans les Sociétés civiles, dans la Légiſlation, dans les Traités qu'un peuple fait avec un autre, dans la Paix & dans la Guerre, ſi l'on n'admettoit pour Principe que la volonté du Souverain ou du corps en qui réſide le Souverain pouvoir doit être regardé comme la volonté poſitive de tous les membres de l'Etat en général & de chacun d'eux en particulier? C'eſt l'unique principe de l'obéiſſance des peuples, du maintien des Loix, de la ſureté des Traités, de l'attaque & de la défenſe dans la guerre, le fondement de tout le droit des gens. Que deviendroient la terre & ſes habitans, ſi dans un Etat ou Corps politique quelconque, chaque Individu, chaque Citoyen pouvoit avoir une *volonté particulière* dans les ſujets qui ont du rapport à la ſureté & a la proſperité commune? On ne peut que détourner les yeux d'une image, d'un tableau ſi revoltant par ſa confuſion, & les petits inconveniens qui naiſſent du principe de la réunion des volontés ne ſauroient être mis en balance avec les deſordres & même les horreurs qui reſulteroient du principe contraire.

§. 35.

Quand à la ſeconde propoſition, que *la Puiſſance Souveraine eſt au deſſus de toute loi humaine ou civile*, la verité en ſaute aux yeux, & je penſe avoir remarqué a juſte titre, que, *tout Souverain ayant le pouvoir legiſlatif, & par conſequent l'origine auſſi bien que la durée des Loix dependans de ſa volonté, il ne ſauroit y être ſoumis, autrement il ſeroit ſuperieur à lui-même; ce qui eſt abſurde.* Avec le ton de deciſion qui lui eſt ordinaire M*** dit *Rien n'eſt ſi faux que ceci.* C'eſt le propre de l'ignorance de prendre toujours le ton deciſif. Quant-à moi, je crois entrevoir que *rien n'eſt ſi vrai* que ma thèſe. Tout Souverain, ou tout corps en qui réſide la ſouveraine Puiſ-

Puiſſance, eſt ſoumis aux Loix divines & il doit rendre compte à Dieu de ſes actions; il eſt ſoumis a la loix naturelle & c'eſt ce qui le rend comptable au genre humain; il eſt ſoumis aux regles du Droit des gens, & par là il eſt reſponſable aux autres peuples des demarches qu'il fait envers eux; il eſt ſoumis aux loix de la Politique fondées ſur la droite raiſon qui exige de lui qu'il contribue de tout ſon pouvoir à procurer la ſureté & le ſalut de l'Etat qu'il gouverne, & c'eſt ce qui l'oblige envers ſes propres ſujets. Voilà bien des obligations & bien des freins capables de le retenir dans les bornes de ſon devoir & dans la route de la juſtice & de l'équité; mais dire qu'il ſoit ſoumis aux Loix humaines & civiles, leſquelles néanmoins il peut & doit par la nature même de ſon autorité, alterer, changer, abolir auſſi ſouvent qu'il veut, & ſelon que l'interêt actuel de l'Etat le démande; dire, qu'il ſoit, non dans le ſpéculation mais dans la pratique, ſuperieur de lui même, c'eſt à mon avis ſoûtenir une extravagance. On conviendra d'ailleurs que cette prétendue ſoumiſſion du Souverain aux loix civiles eſt une pure chimère, ſi l'on conſidère qu'elle n'eſt ſoutenue par ancun pouvoir coactif qui puiſſe l'y forcer. Qu'eſt-ce qu'une obligation, dont la contravention ne ſauroit être ſuivie d'aucun chatiment légitime? Un mot vuide de ſens. Un Roi d'Angleterre ne poſſède qu'une partie de la Souveraineté, il eſt ſoumis à des Loix fondamentales de l'Etat, dont il jure l'obſervation à ſon ſacre. Charles I. contrevînt à pluſieurs de ces loix & il paroiſſoit avoir deſſein de les renverſer toutes. Les Anglois le mirent à mort. Toute l'Europe fut remplie d'horreur de cette action, que la Nation même regarde encore aujourd'hui comme un crime, & le ſuplice du Roi comme un martire, dont elle célèbre l'anniverſaire par un jour de jeune & de Pénitence. Que feroit-ce ſi ce Prince avoit poſſedé toutes les parties de la Souverainté, s'il avoit été Souverain abſolû, ſi ſes ſujets lui avoient prété foi & hommage ſans reſtriction comme ils le font à d'autres Souverains à d'autres Maîtres? Que deviendroient les Etats Monarchiques, Ariſtocratiques ou Democratiques, ſi l'on y pouvoit infliger des punitions au Prince ou au Corps en qui réſide la Souveraine puiſſance; que deviendroit l'autorité, le reſpect, ſi néceſſaire pour le maintien de l'ordre & de la ſubordination? Et encore un coup, quelle chimère qu'une ſoumiſſion aux loix civiles qui ne ſauroit être exigée par aucun pouvoir coactif? Le Principe que *la Puiſſance Souveraine eſt au deſſus de toute loi humaine ou civile* me paroît ſi naturel & ſi peu dangereux, qu'au contraire le ſyſtême oppoſé me révolte, parce qu'il entraineroit des maux inſuportables à la Société & au genre humain.

§. 36.

Le Critique ajoute encore: *Des qu'un Monarque abolit les loix fondamentales de ſon Royaume, il ceſſe d'etre Monarque, mais il devient par cela même Deſpôte & Tiran.* Il faut convenir qu'il joue de malheur dès qu'il ſe mêle de raiſonner. Il croit donc, que toutes les Loix qui réglent la

Constitution d'un Etat sont éternelles, qu'elles ne souffrent aucun changement, aucune altération, selon que les changemens continuels des affaires du monde le requêrent, & que toutes les révolutions arrivées dans les Empires ont été operées par des despotes & des tirans? Quand Charlemagne rétablit l'Empire d'Occident, quand FREDERIC III. Roi de Dannemarck se procura la Souveraineté absolue, quand Guillaume I. Prince d'Orange & les Etats des sept Provinces secouèrent le joug Espagnol & formerent une République, ils renverserent je pense bien des Loix fondamentales, & cependant l'Europe n'a garde de les envisager comme des tirans. Je cite de grands exemples, des événemens où toutes les loix fondamentales ont eté renversées à la fois; car j'en pourrois rapporter mille qui sont moins frappans, mais où les meilleurs Princes de la terre ont changé ou aboli quelque loi particuliére qui servoit de fondement à la constitution de l'Etat, & n'en ont pas moins été pour cela les Délices & les Peres de leurs peuples. Je ne rougis certainement point d'avoir enseigné ce Principe à mon illustre Eleve, parce qu'il est du devoir d'un honnête homme de dire la verité aux Princes, comme aux autres hommes; mais j'ai toujours eu soin d'y ajouter le correctif nécessaire pour former son cœur, pour lui inspirer de l'Humanité & pour en faire un Prince vertueux. C'est à l'Europe à juger si j'ai réussi.

§. 37.

C'est aussi dans la même vue que j'ai dit (Chap. V. §. II. p. 58.) „ Tout Prince doit se persuader que ni la Providence, ni la Nature, ni les „ Loix ne firent les Sujets pour le Souverain, mais que lui, Souverain, „ est fait pour les sujets, payé & entretenû par eux. Il n'a qu'une „ Charge dans l'Etat; il n'est que le premier Magistrat, *auquel cependant* „ *chaque Membre de la Société doit une entière obéissance pour le bien général*". Le Critique trouve ici une grande contradiction avec la proposition précedente & se récrie hautement contre cette pretendue contradiction, qui cependant ne gît que dans la tête. Il ne seroit ni prudent, ni vrai, de dire aux Princes & même aux héritiers prrsomtifs qu'ils naissent Souverains, ils peuvent par bien des vices & des defauts se rendre indignes de cette importante charge, nous voyons sous nos yeux dans le Royaume des deux Siciles un exemple très frappant de cette verité. Il faut que les Peuples prettent à un Prince foi & hommage pour le reconnoître en qualité de Souverain. Il devient alors le Chef de la Magistrature dans le sens le plus étendû. Et qu'est-ce que le premier Magistrat auquel chaque Membre de la Société doit une *entiére obéissance*, si ce n'est un Souverain? Un pareil raisonnement ne mérite point de reponse; c'est faire la guerre aux mots & aux paroles, & il faut avoir bien envie de chicaner pour m'attaquer sur un sentiment aussi utile, que la verité & le bonheur des humains me forcoient d'établir.

§. 38.

Le Critique dit encore que mes définitions des Loix (p. 31.) & de la Société (p. 52.) font entiérement défectueufes; mais comme il n'en donne aucune preuve, & qu'il paffe entiérement fur cet article, il m'épargne la peine de réfuter les reveries qu'il aura fans doute formées dans fa tête fur cet article.

§. 39.

Mais il trouve ma définition de la Politique elle même trop vague & il paroit peu content de ce *que je comprends fous cette Science la Police, l'art de la guerre, celui du Commerce, les Finances, l'œconomie, la Jurifprudence &c.* Il ne falloit qu'un jugement très ordinaire pour fentir que tout mon livre prouve d'un bout à l'autre, que je fuis vraîment dans cette opinion, & que je regarde toutes ces Sciences comme des Parties de la Politique, ainfi que les Mathematiques, la Logique, la Phyfique, la Metaphyfique, la Morale &c. font des parties de la Philofophie. Que feroit donc la Politique fans toutes ces Sciences particulières, dont la réunion forme fon effence, & non pas un Chaos, comme il le croît. Il aura pû voir dans mes Inftitutions que ce Chaos s'y débrouille affez naturellement, que toutes ces differentes matières, traitées avec ordre n'y font point de confufion, mais qu'elles forment un *tout* qui fe nomme dans le fens le plus précis la Politique. A quelles étroites bornes prétend-il donc réduire cette Science? Un fimple deffinateur, qui ne fauroit que tracer le plan d'un édifice, que tirer des lignes, ne mériteroit affurement pas le nom d'Architecte. Celui-ci doit connoître, du moins dans la théorie, l'art du Maçon, du Charpentier, du menuifier, du Serrurier, du vitrier, & de vingt autres efpèces d'ouvriers qui concourrent à un bâtiment, s'il veut être véritablement utile. De même le vrai Politique, le Prince qui gouverne, le Miniftre qui dirige, qui exécute, doit être inftruit dans toutes les Sciences particulières que mon critique voudroit profcrire ici de l'art de régner. C'eft bien-là une verité qu'il ne faut qu'indiquer fimplement pour faire fentir qu'elle eft fans replique. Mais ce n'eft pas la première Science fur laquelle M. *** fe mêle d'écrire un gros volume fans en connoître les premiers principes. C'eft auffi dans la Préface d'un pareil volume énorme que l'Auteur ne pouvant m'oublier, me fait encore les mêmes reproches & fe gendarme contre moi de ce que dans mes Inftitutions, j'ai traité des Parties de détail de la Politique en général. Il me feroit fort ennuïeux de tranfcrire & de traduire tout le verbiage qu'il employe pour marquer les limites de la politique & pour la referrer dans des bornes fort étroites. Ceux qui ont lû mon livre, auront vû dès la première page que par le mot de *Politique* dans le fens le plus étendû j'entens *l'art de parvenir à fes fins* & dans le fens particulier l'art de parvenir à fes fins dans le gouvernement

D 2 des

des Etats, par conſequent *l'art de regner.* Il falloit donc faire entrer dans mon ſyſtême & les *fins* & les *moyens* de cet art. Rien de plus ſimple, ni de plus naturel. Et voilà néanmoins ce qu'on critique. Si ce ſyſtême ne devoit pas devenir purement abſtrait, ſpeculatif, & frivole, comme beaucoup d'autres ſyſtêmes, traités théoretiquement & ſelon, la méthode des philoſophes, il falloit bien l'arranger de manière qu'il pût s'appliquer aux Gouvernemens mêmes, & non pas en faire une Science chimerique ou tout au plus ſimplement ſpeculative, qui eſt le terme où mon Critique voudroit la réduire; il étoit néceſſaire pour l'utilité des hommes, qui doit former le bût de tous nos travaux, de traiter cette Science de façon, qu'un Legislateur ou un Etat quelconque puiſſe régler les differens Departemens qui concourrent au gouvernement d'un païs, ſur les maximes que j'établis & ſur les règles que je cherche à preſcrire. Or ſelon la Deſcription ténèbreuſe & embrouillée que mon adverſaire donne de la Politique, j'aimerois à voir un Etat où il y auroit *un Département exprès chargé du ſoin de regler & d'entretenir les juſtes rapports des différentes Claſſes de citoyens entre eux, ainſi que les rapports de l'état en général avec les autres Puiſſances libres;* ou pour expliquer la penſée de l'Auteur un peu plus intelligiblement que lui, un Departement qui auroit ſans ceſſe l'oeil ſur la force intrinſèque de l'Etat & ſur ſa puiſſance extérieure relativement aux autres Etats. Car, il dit en termes clairs & formels, *C'eſt cette proportion intérieure & extérieure, c'eſt cette puiſſance intrinſèque & relative de l'Etat, qui font le veritable objet de la Politique.* Qu'un Etat ſe rendroit ridicule, s'il établiſſoit un ſemblable Département! Le Miniſtre qui y préſideroit ne pourroit être nommé que *le Miniſtre des proportions & des rapports*, comme on dit ailleurs le Miniſtre de la guerre, de la marine, des affaires étrangeres &c. Qu'un Legislateur ſeroit à plaindre, qu'il ſeroit embaraſſé, s'il étoit obligé de ſe conduire dans l'arrangement de ſa Republique ou de ſon gouvernement ſur un pareil galimathias! Si mon Critique & moi n'avons pas la même idée du mot de Politique, ce n'eſt pas ma faute. Encore un coup, J'entens par là l'art de régner; c'eſt un art de regner que j'ai voulû écrire, & je n'ai rien fait entrer dans cette ſcience ou dans cet art qui n'y appartienne très eſſentiellement. Un article d'oublie eût été une imperfection.

§. 40.

Le raiſonnement qu'il fait ſur les cinq Objets de la Politique eſt tout auſſi frivole. Cette diviſion n'eſt pas auſſi arbitraire qu'il le penſe, elle eſt toute fondée dans la nature de la choſe même, & s'il avoit le tact bon, il auroit ſenti, combien elle contribue à mettre de l'ordre & de la clarté dans tout l'ouvrage. Je lui proteſte qu'il ne m'en a couté aucun effort d'imagination pour y faire entrer les détails des matières que j'avois à traiter. Les objets ſont venus ſe préſenter d'eux-mêmes ſous ma plume, & s'il entendoit le François, s'il ſavoit la difference immenſe qu'il y a entre le mot de politeſſe & de poliſſure, entre une Nation qui a de la politeſſe & une Nation policée il ne trouveroit pas étranger

ger que sous la dénomination d'un Peuple policé, je comprenne l'idée d'un Etat où il y a de l'ordre, où la Société est bien entretenue, où les Etres ne sont point confondus, mais où les différens Départemens ministeriaux, comme celui de la justice, de la Police, des Finances, du Commerce, des affaires étrangères, & ainsi du reste, sont solidement établis & arrangés; Il verroit que j'ai placé la Distictinction de tous ces Différens départemens précisement à l'endroit où elle devoit se trouver naturellement. Mais il paroit que le nom même de Politesse n'est pas familier à mon Censeur & qu'il connoît fort peu la valeur de cette expression. Je dois lui passer ses erreurs là dessus.

§. 41.

La division que j'ai faite, d'après Mr. le premier Président du Harlay, de la Police en trois Objets principaux, savoir Sureté, Propreté & bon Marché, n'a pas non plus l'honneur de plaire à mon ingenieux Critique. Il prétend que ce *bon mot* ne sauroit servir de guide dans l'arrangement d'un systême. Il me permettra cependant de lui dire que ce mot d'un Magistrat sage & éclairé tel que M. du Harlay, ne seroit pas un aussi bon mot qu'il l'est, s'il n'étoit parfaitement vrai & juste; & qu'il n'y a que ces trois Objets, pris dans leur sens le plus précis, qui soient du ressort de la police: Mais je suis obligé malgré moi de decouvrir en cet endroit la veritable cause qui a ému la bile de M*** contre moi, & qui m'a valu sa belle Critique. Voici le fait. Il avoit perdû sans doute bien du tems à composer en langue Allemande *un Traité sur la Science de la Police* qu'il a publié depuis, mais qui ruinera sûrement ses libraires. C'est un énorme *in quarto* de 782 pages. De la vie on n'a vû une pareille Rhapsodie, ni un plus parfait Cahos. La Circulation des espèces, les Manufactures, le Commerce, tout enfin entre chez lui dans la Police. Le Pere Malebranche voyoit tout en Dieu, lui voit tout dans la Police. Si quelque Souverain s'avisoit d'arranger les Départemens dans ses Etats sur l'idée de ce livre, il y regneroit bientot plus de confusion que chez les Tartares ou chez les Iroquois. Le Manuscrit de ce beau Chef d'oeuvre étoit apparement tout prêt ou du moin fort avancé, lors que les Institutions politiques parurent & je conçois assez que l'Auteur en a dû être vivement piqué. L'Impertinence que j'avois eue d'aller sur ses brisées, de le prévenir même, d'ecrire sur sa matière favorite un ouvrage où des Lecteurs judicieux & desinteressés ont pu trouver de l'ordre & de la raison est en effêt un crime un larcin qui crioit vengeance, & qui pouvoit nuire à ses vues d'interêt. Il est vrai qu'il faut que tout le monde vive, mais pour de certains écrivains je n'en vois pas trop la nécessité.

§. 42.

Je mets dans cette Classe ceux qui déraisonnent par malice & qui trouvant cependant toujours *des Libraires pour les imprimer & des sots pour les lire*, ne font autre chose que faire naître de fausses idées dans l'esprit de leurs lecteurs. En peut-on voir un exemple plus odieux que la critique

fuivante: J'ai dit (Chap. VI. §. 37.) Que la juftice veut être décorée d'un „ appareil impofant—qu'au contraire on a vû des Princes qui ont forcé „ les Avocats & d'autres gens de loi, de fe parer d'un habillement ridi- „ cule; plaifanterie bien mauvaife, bien contraire à la gravité qui doit „ accompagner les ordonnances d'un Souvérain & à l'idée qu'il convient „ de donner au peuple de l'eftime que meritent ceux auxquels il confie „ fes interêts & fon bien-être! --- J'ajoute „ Quittons de pareilles pué- „ rilités pour parler d'objets plus effentiels ". C'eft fur ces paroles fi clai- res qu'il critique précifement le contraire de ce que j'ai dit, & veut m'ap- prendre, comme une grande nouvelle, que la pluspart des Nations po- licées ont introduit pour les perfonnes qui préfident à la juftice, un ha- billement particulier. S'il n'y a point ici de mauvaife foi, je lui confeil- le de prendre un Maître de langue avant que de critiquer des livres fran- çois: N'ai-je pas dit précifement la même chofe? Cet habillement grave & impofant n'eft-il pas fait pour donner à la Magiftrature un air plus ref- pectable; & n'eft-il pas puéril au contraire d'affubler des Avocats & des gens de loi, d'un vêtement ou d'un manteau qui leur donne, pour ainfi dire un air aigrefin, à deffein de jetter du ridicule fur leur état, de les dif- tinguer d'une manière defavantageufe dans la focieté & de les rendre mé- prifables? Voilà cependant ce qui eft arrivé jadis quelque part dans le monde, voilà ce qu'il ne pouvoit ignorer, voila ce que j'ai blâmé. Un critique devient coupable quand il prend le change d'une manière fi vifi- blement malicieufe.

§. 43.

Mais mon Adverfaire l'eft bien plus encore quand il m'attribue *des fen- timens & des principes contraires aux droits du genre humain, à la clemence, à l'equité & à l'humanité.* Tant qu'il ne s'eft déchainé que contre mon efprits, j'ai pû m'en confoler & dire *Ah, quel juge!* Mais lors qu'il at- taque mon cœur & ma probité je me fens revolté & je crois avoir de le- gitimes raifons de me plaindre. J'ai trop long tems travaillé à meriter dans le monde le titre glorieux d'honnête homme pour n'etre pas jaloux de le conferver. Je penfe que le Plan général de mon livre, les motifs qui me l'ont fait écrire & la manière dont je l'ai executé, prouvent à chaque page de quels fentimens je fuis animé; mais voici les belles preu- ves que mon Critique apporte, pour infpirer à fes lecteurs l'idée du con- traire. Il cite les pages 56 & 57. (Chap. V. §. 7. 8 & 9.) de mes In- ftitutions pour en conclure, *que je prêche le Defpotisme, que je foutiens que l'efclavage defpotique n'eft terrible que de nom, que la fervitude des païfans ne leur eft pas nuifible, & que j'ai des opinions contraires aux droits de l'hu- manité, & aux notions les plus faines des Conftitutions civiles.* Tout Lec- teur qui aura lû cette imputation, cette calomnie atroce, ne pourra qu'ê- tre indigné, s'il fe donne la peine, d'ouvrir mon livre & de jetter un coup d'oeil fur les mêmes pages, dont on prétend fi audacieufement tirer des

des preuves. Il y verra que j'y desapprouve (§. 7.) l'etablissement de l'éclavage même dans les Colonies Européennes des trois autres Parties du monde, & que je finis en disant. „ Il ne feroit pas difficile, je pen-„ se, de trouver un moyen pour y avoir le même nombre de Cultiva-„ teurs à vil prix, sur un pié plus conforme à l'Humanité & à la Poli-„ tique. „ Et au §. 8. Heureux est le Prince qui commande à des sujets „ nés libres: heureuse est la Nation chez laquelle toutes choses ne sont „ pas absolument entrainées par le caprice d'un seul homme: heurreux „ est le païs ou la Loi fondamentale établit, comme en France, que tout „ homme est libre dès qu'il met le pié dans son enceinte! „ Et au §. 9. „ en parlant de la servitude des païsans „ A tout bien considérer, il „ vaudroit mieux que la Servitude fût abolie „ parce qu'elle répugne à „ la liberté naturelle, & si vous démandez le sentiment d'un Seigneur „ raisonnable sur cette matière, il vous dira qu'il préfereroit de voir son „ village peuplé par des païsans libres & aisés, que d'y avoir des Serfs— „ Il y a peut-être quelques vieux Seigneurs, & quelques bonnes Dames, „ à qui les anciens préjugés & la vanité feront dire que ce sentiment est „ erroné; mais leur décision ne m'en fera point changer". Sont-ce là des principes contraires aux droits de l'Humanité? Une pareille imputation *une pareille noirceur* ne meriteroit-elle pas une punition exemplaire de la part de la justice?

§. 44.

Au reste je le soutiens encore *envers & contre tous que* la Servitude mitigée & telle qu'elle subsiste dans quelques Contrées de l'Europe, est très differente de l'Esclavage, qu'elle est beaucoup plus effrayante de nom que nuisible d'effets, & qu'il y a plus d'un exemple qu'on a voulû accorder la liberté absolue à des païsans serfs, mais que ceux-ci l'ont refusée. Je suis fort éloigné de l'approuver pour cela; mais je n'ai garde de dire que les Souverains qui la tolerent encore dans leurs Etats, comme en Bohême, dans le Dannemarck, dans le païs de Holstein, & en tant d'autres endroits, que ces Princes violent les Droits de l'humanité, de l'équité & de la clémence. Je me croirois punissable, si j'avois la temerité d'avancer une pareille absurdité.

§. 45.

Pour finir, mon judicieux Critique assure à mes Lecteurs qu'il n'y a pas une feuille de mon livre qui soit exempte de quelque erreur, & il leur promet d'en indiquer les principales dans la suite de son Journal. Je reponds à cette terrible ménace, que je ne suis nullement surpris de lui voir trouver à chaque page de mes Institutions des erreurs, parce qu'il y a généralement par tout quelques verités, & que c'est le propre des Esprits faux de prendre toujours le change, le blanc pour le noir, & le vrai pour

pour le faux. Je croirois furement avoir tort s'il trouvoit que j'ai raifon Ce fera donc faire mon apologie s'il continue à relever mes pretendues fautes, mais je penfe qu'il pourroit épargner cet ennuï au Public & à moi. Mais je ne lui ferai plus l'honneur de repondre à fa critique. Il fuffit de cet échantillon. Le Lecteur pourra en conclure, quelle réplique je ferois en état de faire à la continuation de fes abfurdités; car il n'eft pas à prefumer qu'il y mette plus de raifon que dans les premiéres. Il eft des Auteurs avides, qui par des motifs d'interêt écrivent un certain nombre de feuilles par jour. Souvent la matière manque à ces Infortunés, ils attaquent les bons ouvrages, dans l'efperance que leurs Auteurs y repondront & pour engager ainfi une querelle litteraire, qui puiffe les aider à affouvir leur avarice & fouvent des paffions plus baffes encore. J'ai lieu de préfumer que mon adverfaire foit dans le cas; il efpère que je m'egorgerai avec lui en combat fingulier à la face de l'Europe & que je tirerai fon nom du néant: Mais je lui déclare & promets folemnellement que voici la première & la dernière réponfe que lui & ceux qui lui reffemblent auront de ma part. L'Honnête homme peut fe permettre une fois dans la vie la liberté de faire connoître au Public combien peu les critiques dont on accable toujours un Auteur goûté, font injuftes & déraifonnables, mais il doit trop de compte de fon têms à Dieu, à fes concitoyens & à foimême pour le perdre en réfutations & en querelles: Et comme mon critique a une malheureufe déftination à juger de travers en tout, je lui déclare qu'il fe trompe encore très fort en croyant que je ne fois point flatté par l'approbation univerfelle qu'a obtenu, mon livre. Je refpecte trop le Public pour n'en être pas véritablement touché, d'autant plus que ce n'eft nullement pour l'interêt que j'ai écrit. Et fi jamais je réprends la plume ce me fera un encouragement bien glorieux à faire tous mes efforts, pour plaire à mes Lecteurs, & je m'etudierai à rendre mes ouvrages dignes d'être lûs & de fubfifter dans la Memoire des hommes, tandis que les fades Critiques tomberont dans les ténèbres d un oubli éternel auxquels elles font condamnées par leur Nature même.

FIN.

